

COURRIER de L'OUEST
ANGERS

2 AVRIL 1965

Du 25 mai au 10 juin, à La Baule Biennale "ARTS-ATLANTIQUE" Ouverte aux artistes des régions Bretagne Pays de la Loire et Poitou-Charentes

LA BAULE (De notre correspondant). — Le printemps secoue déjà les lourds rideaux de l'hiver. Pâques approche et bientôt les villas et immeubles de La Baule s'ouvriront aux premiers vacanciers de 1965. Dans les coulisses on s'évertue déjà à préparer « la saison ». Et il est tout naturel qu'au chapitre des innovations le casino s'inscrive en gros caractères.

Il est ainsi une manifestation qui doit susciter un vaste courant d'intérêt avant même la fièvre estivale. Du 25 mai au 10 juin, en effet, se tiendra à La Baule, la Biennale « Arts-Atlantique », pré-sélection de la Biennale de Paris. Il ne fait pas de doute que ceux qui suivent de près les questions artistiques porteront une attention toute particulière à cette exposition ouverte, ainsi que le précise le règlement que nous publions ci-dessous, aux artistes français ou étrangers, de toutes tendances, mais de préférence ayant résidé ou exposé dans les régions Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes.

REGLEMENT — PRIX SELECTION

Aucun droit d'inscription et d'exposition n'est à la charge de l'exposant. Celui-ci doit seulement assurer le transport aller et retour de ses œuvres et contracter pour elles une assurance s'il le juge utile. Le Casino se décharge de toute responsabilité en ce qui concerne les risques de toutes natures courus par les œuvres pendant leur exposition.

Chaque artiste pourra présenter deux œuvres. Les toiles doivent être présentées sous baguettes et de formats courants.

Le bulletin d'inscription doit parvenir au Casino de La Baule avant le 30 avril 1965 au plus tard. Les œuvres doivent y être déposées du 6 au 15 mai 1965, de 15 à 18 heures. Tous renseignements peuvent être donnés aux artistes intéressés par correspondance : Biennale « Arts-Atlantique », Casino, La Baule (L.-A.).

Le retrait des œuvres aura lieu les 11 et 12 juin 1965, de 15 à 18 heures.

Prix du Casino de La Baule. — Tout exposant peut prétendre aux

prix qui seront décernés par un jury réuni à cet effet par la direction du Casino.

a) Peinture : 1^{er} prix, 1.000 F. ;
2^e prix, 500 F.

b) Sculpture : 1^{er} prix, 1.000 F. ;
2^e prix, 500 F.

c) Gravure : 1^{er} prix, 1.000 F.

d) Dessin : 1^{er} prix, 1.000 F.

Sélection Biennale de Paris. — Un jury spécial formé de membres choisis par la direction du Casino d'une part et de représentants de la Biennale de Paris d'autre part, sélectionnera des œuvres qui seront exposées au Musée d'Art Moderne, du 28 septembre au 3 novembre 1965, à l'occasion de la prochaine Biennale de Paris.

NOTES IMPORTANTES

1^o) Les artistes désirant concourir pour cette sélection devront le préciser sur leur bulletin d'inscription.

2^o) Ils devront présenter obligatoirement deux œuvres.

3^o) Ils devront obligatoirement être âgés de 20 à 35 ans, c'est-à-dire être nés entre le 1^{er} janvier 1930 et le 31 décembre 1944 (Règlement Biennale de Paris).